

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 28 août 2023

Objet : Demande d'accès à l'information

- Plans de cours – Formation des constables spéciaux

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 24 août 2023 visant à obtenir les plans de cours de la formation des constables spéciaux de la 14^e cohorte.

À cet effet, vous trouverez ci-joint :

- Plan de cours *Effectuer une patrouille stratégique* (760-203-17)
- Plan de cours *Assurer la protection des personnes, des biens et des lieux* (760-002-17)
- Plan de cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* (760-207)
- Plan de cours *Intervenir en salle d'audience* (760-202)

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de l'innovation, des affaires
académiques et institutionnelles

/ original signé /
Andréanne Deschênes

AD/abl

p.j. (5)

École nationale de police du Québec

Effectuer une patrouille stratégique

760-203-17

PLAN DE COURS

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2010.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 27 janvier 2021

Référence : 760-203-17

Présentation

Le cours *Effectuer une patrouille stratégique* s'adresse aux personnes appelées à œuvrer comme constables spéciaux du ministère de la Sécurité publique (MSP).

Cette formation vise essentiellement le développement de la compétence *Effectuer une patrouille stratégique*. Plus précisément, au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure de planifier sa patrouille, d'exécuter sa patrouille, d'amorcer des enquêtes lors de sa patrouille et de rendre compte de ses activités de patrouille. L'étudiant devra également apprécier ses interventions liées à sa patrouille dans une perspective d'amélioration continue.

Ce cours contribue à l'acquisition de connaissances et au développement des habiletés et des attitudes nécessaires à l'exercice de la fonction d'un constable spécial, et ce, en cohérence avec la mission, les valeurs, les procédures et les directives du ministère de la Sécurité publique.

La Direction de la formation en sécurité publique

Généralités

- **Préalable**
 - Étudiants sélectionnés par le ministère de la Sécurité publique (MSP)

- **Clientèle visée**
 - Personne appelée à œuvrer à titre de constable spécial du MSP

- **Durée**
 - 36 heures

- **Nombre d'étudiants**
 - variable selon cohorte

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence 1	Contexte de réalisation
Effectuer une patrouille stratégique.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble des activités des palais de justice de Nicolet-ENPQ et de Trois-Rivières • Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, de jour ou en soirée • À partir de directives, de procédures et de la législation en vigueur • À l'aide du port de son uniforme et son équipement • À l'aide de séminaires de formation • À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force et du processus méthodique de l'intervention du constable spécial • À partir de documents de référence • À l'aide de rapports d'événements, et d'un rapport de progression des apprentissages • À partir du Guide de pratiques policières • Au moyen de périodes de rétroaction • En conformité avec les procédures d'application du régime pédagogique

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier sa patrouille.	<p>1.1 Collecte judicieuse d'informations en lien avec ses assignations</p> <p>1.2 Vérification adéquate du matériel, de l'équipement selon les directives et du bon fonctionnement des communications radio</p> <p>1.3 Établissement efficient de priorités dans la chronologie de sa patrouille en fonction de cibles névralgiques</p>
2. Exécuter sa patrouille.	<p>2.1 Analyse approfondie de la situation par la surveillance, l'observation fine et l'écoute attentive des conversations</p> <p>2.2 Exécution efficace et sécuritaire de rondes de vérification à l'intérieur et à l'extérieur, lorsque requis à titre préventif</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
	<p>2.3 Transmission claire d'informations jugées pertinentes à son supérieur et à ses collègues et maintien constant de la communication avec les constables assignés aux entrées</p> <p>2.4 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne</p> <p>2.5 Intervention répressive en solo ou en équipe lors d'assistance ou d'urgence dans un laps de temps acceptable</p> <p>2.6 Exécution efficace et sécuritaire de techniques de défense ou de protection (réf. : énoncé de la compétence Intervenir en salle d'audience, point 3.4, page 8)</p> <p>2.7 Demande d'assistance si nécessaire à des fins de protection de personnes, de biens et de lieux</p> <p>2.8 Prise en charge des personnes malades, en détresse ou ayant besoin de protection quant à leur intégrité physique en attendant les secours des pompiers et/ou des ambulanciers</p> <p>2.9 Établissement d'un périmètre de sécurité</p>
<p>3. Amorcer des enquêtes lors de sa patrouille.</p>	<p>3.1 Analyse continue de la situation</p> <p>3.2 Établissement d'hypothèses réalistes et de priorités dans l'élaboration d'une stratégie d'enquête à titre de premier intervenant</p> <p>3.3 Ajustement continu de son intervention en fonction d'une perception changeante</p> <p>3.4 Demande pertinente de renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur des personnes, seulement à la suite d'une demande de consentement dûment signée du travailleur sous-traitant à l'aide du plumitif • sur des personnes au CRPQ lors d'enquêtes policières <p>3.5 Application correcte de procédures d'arrestation de personnes recherchées avec ou sans mandat, en bris d'ordonnance ou à des fins de protection (article 38)</p> <p>3.6 Consignation ordonnée et précise des versions de témoins, de victimes, et de plaignants</p> <p>3.7 Demande d'assistance du superviseur et/ou de</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
	l'enquêteur au besoin
4. Rendre compte de ses activités de patrouille.	<p>4.1 Consignation ordonnée d'informations particulières basées sur des faits significatifs pour la relève et les événements à venir</p> <p>4.2 Rédaction de rapports appropriés nécessaires (, rapport d'événement, rapport complémentaire, rapport d'exécution de mandat, rapport d'incident)</p> <p>4.3 Rédaction minutieuse des documents nécessaires à l'exécution du mandat et des rapports appropriés avant leur transmission au bureau d'enquête</p> <p>4.4 Prise de notes en vue d'un éventuel témoignage à la cour</p>
5. Apprécier sa patrouille.	<p>5.1 Autoévaluation juste de ses performances en fonction du processus de l'intervention du constable spécial et des aspects légal, méthodologique, organisationnel, clientèle/partenaire et éthique</p> <p>5.2 Reconnaissance juste de ses réactions en situation de stress</p> <p>5.3 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre dans une perspective d'amélioration continue</p> <p>5.4 Identification réaliste des moyens envisagés pour atteindre les objectifs fixés</p>

Contenu de la formation

Les qualités du patrouilleur :

- ↪ la vigilance, l'observation, la sécurité, la curiosité
- ↪ l'écoute (possibilité de désorganisation) pleurs, injures, propos à caractère violent
- ↪ le sens de l'anticipation
- ↪ l'approche client, une très bonne capacité à s'adapter aux besoins diversifiés des différentes clientèles du palais de justice
- ↪ la communication et le travail d'équipe
- ↪ la maîtrise de soi
- ↪ le jugement et la résolution de problèmes

La préparation à la patrouille :

- ↪ la préparation éloignée
 - la connaissance des directives spécifiques
 - la connaissance du palais de justice
- ↪ la préparation immédiate
 - la consultation de la documentation récente
 - les points stratégiques et les endroits cibles

La participation au rassemblement :

- ↪ la prise de notes
- ↪ l'écoute des consignes du sergent
- ↪ l'interaction avec les collègues
- ↪ le choix d'assignation
- ↪ l'établissement d'un plan d'action et des ressources nécessaires

La vérification de l'équipement :

- ↪ l'assurance d'avoir tout l'équipement nécessaire à la réalisation de sa patrouille
- ↪ l'assurance du bon état de fonctionnement de son équipement

La présence et la visibilité en tant que constable spécial :

- ↪ la patrouille en mode préventif
- ↪ la patrouille en mode présence
- ↪ le respect des directives du MSP eu égard au port de l'uniforme et des équipements
- ↪ le respect de la mission et des valeurs du MSP
- ↪ la connaissance du secteur d'intervention
- ↪ le positionnement stratégique de façon à être vu et aussi de façon à être sécuritaire

L'observation de l'environnement et des individus :

- ↪ l'inspection visuelle de son environnement
- ↪ la nécessité de toujours être attentif et vigilant (préparation mentale)
- ↪ les endroits à risque
- ↪ le décodage des signes d'une situation pouvant devenir problématique et pouvant compromettre le bon déroulement des activités du palais de justice
- ↪ les renseignements obtenus par les usagers du palais de justice

La communication avec les collègues et les partenaires :

- ↪ l'utilisation du radio-émetteur
- ↪ l'utilisation des conventions et des codes de communication
- ↪ les priorités dans l'utilisation des ondes radio

- ↷ le déploiement d'une stratégie de communication adapté à la situation et à la personne.
- ↷ les difficultés relatives à la communication (à l'émission et à la réception du message)
- ↷ la réponse à des demandes d'assistance et d'urgence (bouton panique)
- ↷ la demande de renfort (autant envers les partenaires internes qu'externes)
- ↷ la transmission d'informations pertinentes afin d'assurer le suivi de sa patrouille

La ronde de sécurité (éléments à vérifier) :

- ↷ l'éclairage
- ↷ l'état des serrures ou du système de verrouillage barre panique
- ↷ les sorties de secours, les indicateurs lumineux de sortie
- ↷ les salles de toilette, problème d'eau ou présence de personnes suspectes
- ↷ la présence d'odeur anormale
- ↷ les dispositifs de signalisation d'obstacles lors de travaux
- ↷ la légitimité de la présence de personnes à certains endroits
- ↷ les endroits où l'argent circule
- ↷ le contrôle et le signalement de personnes pouvant se trouver dans un endroit nécessitant une autorisation
- ↷ les objets qui ne devraient pas se retrouver à cet endroit
- ↷ les cages d'escalier
- ↷ l'intérieur des cubicules
- ↷ le système de sécurité en place
- ↷ les portes

L'amorce d'une enquête :

- ↷ l'utilisation des 3QCOP et la consignation structurée des informations recueillies
- ↷ la recherche d'éléments de preuve par une observation rigoureuse
- ↷ le respect de la chaîne de possession
- ↷ l'établissement d'un périmètre de sécurité
- ↷ la protection d'élément de preuve
- ↷ l'application de ses pouvoirs et devoirs dans le cadre de l'amorce de l'enquête
- ↷ la demande d'assistance de services spécialisés
- ↷ l'application judicieuse des règlements et des lois

La rédaction des rapports et documents appropriés :

- ↷ le rapport d'événement
- ↷ le rapport complémentaire
- ↷ le rapport d'incident
- ↷ le carnet de notes (prise de notes en vue d'un témoignage à la cour)
- ↷ le rapport d'exécution de mandat

L'appréciation de ses interventions liées à sa patrouille stratégique :

- ↷ l'autoévaluation de ses performances
- ↷ la formulation d'objectifs à atteindre
- ↷ l'identification réaliste des moyens pour atteindre les objectifs fixés

Les outils du patrouilleur stratégique :

- ↷ le processus méthodique de l'intervention du constable spécial
- ↷ le rapport de progression des apprentissages

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une démarche d'apprentissage expérientiel pour l'étudiant et donne au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (coaching).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

L'assise de cette formation est que l'étudiant est l'agent premier de ses apprentissages; il est l'acteur principal dans le développement de sa compétence; c'est lui qui apprend. En ce sens, l'ensemble des activités proposées lui permettra de construire progressivement les savoirs nécessaires à l'atteinte des objectifs et standards visés par la formation. L'essentiel de la formation se jouera autour d'activités d'expérimentation et d'intégration des apprentissages où l'étudiant aura à planifier sa patrouille, exécuter sa patrouille, amorcer des enquêtes lors de sa patrouille et rendre compte de ses activités de patrouille.

Tout au long de sa formation, l'étudiant utilisera des stratégies et des outils lui permettant d'apprécier ses performances en fonction du résultat attendu.

Bien que la formation soit axée sur la pratique, une large place est accordée à la **pensée critique et réflexive**, omniprésente comme stratégie efficace de régulation et de stabilisation des apprentissages, l'étudiant aura ainsi à établir des liens avec le référentiel de base, à se fixer des objectifs, à identifier des mesures de redressement, s'il y a lieu, et à tirer des conclusions, dans une perspective d'acquisition de la compétence.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Pour sa part, le formateur agira à titre de médiateur et de guide entre l'expérience de l'étudiant et la réalité objective d'un savoir structuré et cohérent. L'ensemble des interventions du formateur sera ponctué d'observations, d'objectivations, de *feedback* dont le but est de favoriser l'atteinte des standards chez l'étudiant et qu'il soit ainsi en mesure de se situer face à sa performance.

Bref, comme une compétence ne s'enseigne pas, mais qu'elle s'acquiert, le formateur jouera le rôle de facilitateur des apprentissages auprès des étudiants.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	Accueil et présentation du cours <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance des paramètres de la compétence <i>Effectuer une patrouille stratégique</i>, de ses objectifs et standards, de son déroulement et de son instrumentation. 	30 min.	
2	Interventions auprès de personnes en détresse (patrouille stratégique I) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer activement au rassemblement. ▪ Planifier sa patrouille. ▪ Vérifier son équipement et le véhicule avant de partir pour sa patrouille. ▪ Appliquer le processus méthodique de l'intervention. ▪ Déployer les principes d'une communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Intervenir en fonction de ses pouvoirs et devoirs. ▪ Assurer la protection des personnes, des biens et des lieux. ▪ Rédiger les documents et rapports appropriés. ▪ Apprécier ses interventions liées à sa patrouille. 	3 h 30 min.	1-2-4-5
3	Communication adaptée à la situation et à la personne - Patrouille stratégique II <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer activement au rassemblement. ▪ Planifier sa patrouille. ▪ Vérifier son équipement et le véhicule avant de partir pour sa patrouille. ▪ Appliquer le processus méthodique de l'intervention. ▪ Appliquer les principes d'une communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Intervenir en fonction de ses pouvoirs et devoirs. ▪ Assurer la protection des personnes, des biens et des lieux. ▪ Rédiger les documents et rapports appropriés. ▪ Apprécier ses interventions liées à sa patrouille. ▪ Intervenir lors d'une demande d'assistance. 	4 h	1-2-4-5
4	Pouvoirs et devoirs en matière d'arrestation (patrouille stratégique III) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer activement au rassemblement. ▪ Planifier sa patrouille. ▪ Appliquer le processus méthodique de l'intervention du constable spécial ▪ Utiliser les 3QCOP. ▪ Appliquer les principes d'une communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Intervenir en fonction de ses pouvoirs et devoirs en matière d'arrestation ▪ Assurer la protection des personnes, des biens et des lieux ▪ Rédiger les documents et rapports appropriés ▪ Apprécier ses interventions liées à sa patrouille ▪ Assurer la chaîne de possession ▪ Écrouer une personne ▪ Procéder à une fouille 	4 h	1 à 5

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	Amorce d'enquête (patrouille stratégique IV) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le réflexe d'utiliser les 3QCOP ▪ Mettre en pratique les apprentissages effectués lors des activités 2 à 4 ▪ Rédiger un rapport d'événement auprès d'un plaignant ▪ Rédiger la version de la victime ▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs d'arrestation ▪ Appliquer la procédure de remise en liberté ▪ S'approprier le processus d'amorce d'enquête 	4 h	2 à 5
6	Expulsion et arrestation (patrouille stratégique V) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner les apprentissages effectués lors des activités 2 à 5 ▪ Prendre conscience de l'importance d'utiliser les ondes radio uniquement lorsque cela est nécessaire ▪ Réviser les notions apprises quant à la communication adaptée à la situation et à la personne Procéder à une expulsion 	4 h	1 à 5
7	Demande d'assistance (patrouille stratégique VI) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de l'importance de demander assistance aux services spécialisés dans diverses situations ▪ Apprécier ses interventions liées à sa patrouille stratégique ▪ Décoder les signes précurseurs d'une agression ▪ Adapter sa communication à l'évolution de la situation ▪ Rédiger un rapport d'assistance ▪ Effectuer une amorce d'enquête 	4 h	1 à 5
8	Intervention en situation de crise (patrouille stratégique VII) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir en situation de crise. ▪ Demander assistance aux services spécialisés ▪ Prendre conscience de l'importance de l'observation du processus de perception, de l'interprétation, des préjugés, de l'objectivité et de la subjectivité 	4 h	1 à 5
9	Épreuve de synthèse formative _Patrouille stratégique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer par rapport à sa patrouille stratégique et à ses interventions ▪ Formuler des objectifs à atteindre dans une perspective d'amélioration continue ▪ Identifier les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés quant à sa patrouille stratégique 	4 h	1 à 5
10	Épreuve de synthèse certificative- Patrouille stratégique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer l'atteinte de la compétence visée 	4 h	1 à 5

Évaluation

L'évaluation des apprentissages se déroulera sous la forme d'une épreuve certificative permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence à *Effectuer une patrouille stratégique*. Cette épreuve consiste à planifier sa patrouille, exécuter sa patrouille, amorcer des enquêtes lors de sa patrouille et rendre compte de ses activités de patrouille. Par ailleurs, comme la capacité à apprécier sa progression joue un rôle clé dans la formation, un rapport de progression des apprentissages fait également partie de l'évaluation de l'étudiant.

Éléments évalués:

- **La planification de sa patrouille**
- **L'exécution de sa patrouille**
- **L'amorce d'une enquête**
- **La rédaction des documents appropriés**
- **L'appréciation de sa patrouille**

La réussite de chacun des éléments évalués est nécessaire pour attester de l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre entraîne l'échec de la compétence et l'étudiant devra reprendre l'épreuve au complet.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de compétence évalués et recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) attestant de sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ÉNPQ. Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif qualitatif (définition) **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours. La note de passage est établie à « D ». Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION

%	Cotes	Niveaux de maîtrise de la compétence	Définitions
96,3-100%	A+	Niveau SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7-96,2%	A		
89,1-92,6%	A-		
85,5-89%	B+	Niveau TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8-85,4%	B		
78,1-81,7%	B-		
74,5-78%	C+	Niveau SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9-74,4%	C		
67,3-70,8	C-		
63,6-67,2%	D+	Niveau MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60-63,5%	D		
0-59,9%	E	Niveau INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Bibliographie

Références diverses

Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Direction des services de sécurité dans les palais de justice, *Directives opérationnelles*, volume 2, 2005.

École nationale de police du Québec, *Références légales et méthodologiques à l'intention des aspirants policiers, volume I, Les préalables aux activités policières*, Nicolet, ENPQ, décembre 2007, chapitre 1, p. 1-5.

Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Règles de procédure de la cour supérieur du Québec, *chambre criminelle (2002)*, TR/2002-46.

Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Règles de procédure de la cour du Québec (Chambre de la jeunesse) en matière criminelle et pénale, R.Q. T-16, r.8.

Éducaloi. « Cour du Québec, – Chambre criminelle et pénale – Les procédures étape par étape », [En ligne], 2009.

[http://www.educaloi.qc.ca/cotecour/cour_quebec/chambre_criminelle_penale/procedures/]
(Consulté le 7 avril 2009).

Référence précise

Adapté de :

École nationale de police du Québec, *Références légales et méthodologiques à l'intention des aspirants policiers, volume I, Les préalables aux activités policières*, Nicolet, ENPQ, décembre 2007, chapitre 1, p. 1-5.

École nationale de police du Québec, *Références légales et méthodologiques à l'intention des aspirants policiers, volume I, Les préalables aux activités policières*, Nicolet, ENPQ, décembre 2007.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Programme de formation de base des constables spéciaux
du ministère de la Sécurité publique

Intervenir en salle d'audience



*Plan
de cours*

760-202

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation de base des constables spéciaux
du ministère de la Sécurité publique

Intervenir en salle d'audience

Plan de cours

760-202

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2021

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir en salle d'audience* s'adresse aux personnes appelées à travailler comme constables spéciaux au ministère de la Sécurité publique.

Cette formation vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir à titre de constable spécial en salle d'audience*. Plus précisément, au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure d'assurer la surveillance des lieux, d'appliquer les règles de la cour, de protéger l'intégrité physique des personnes présentes dans la salle d'audience, d'exécuter les ordres et les décisions des tribunaux et de rendre compte de ses activités quotidiennes. L'étudiant devra également apprécier ses interventions en salle d'audience dans une perspective d'amélioration continue.

Ce cours contribue à l'acquisition de connaissances et au développement des habiletés et des attitudes nécessaires à l'exercice de la fonction de constable spécial, et ce, en cohérence avec la mission, les valeurs, les procédures et les directives du ministère de la Sécurité publique.

Finalement, ce cours amènera les constables spéciaux à agir dans un contexte de réalité complexe (contexte instable, mais sans éléments de prédictibilité) se rapprochant le plus possible d'une intervention réelle dans les édifices gouvernementaux où la force nécessaire est employée.

En complément aux activités d'apprentissage, ce cours propose un programme d'entraînement physique. Ce programme permettra aux constables de maintenir une bonne condition physique et d'en arriver à une meilleure gestion du stress afin de pouvoir intervenir efficacement lors d'une situation comportant une intervention physique.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être sélectionné par le ministère de la Sécurité publique ou l'Assemblée nationale pour suivre cette formation.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Personne appelée à travailler comme constable spécial du ministère de la Sécurité publique ou de l'Assemblée nationale.

■ DURÉE

- 36 heures

■ FORMULE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Jeux de rôle et mises en situation

■ RATIO D'ENCADREMENT

- Selon la composition de la cohorte

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir à titre de constable spécial en salle d'audience.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'un tribunal-école et de sites de simulation. ▪ Dans les locaux du palais de justice de Trois-Rivières. ▪ À partir de jeux de rôle et de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice des fonctions du constable spécial attitré à la sécurité d'un édifice gouvernemental. ▪ Au moyen de périodes de rétroaction. ▪ À partir d'exposés interactifs. ▪ À partir de directives, de procédures, des législations en vigueur et de documents de référence. ▪ À l'aide de rapports d'événements et d'un <i>Rapport de progression des apprentissages</i>. ▪ À l'aide du port de son uniforme et de son équipement. ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> et du processus méthodique d'intervention des constables spéciaux.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Assurer la surveillance des lieux.	1.1 Participation active au rassemblement 1.2 Vérification journalière du bon fonctionnement des communications radio 1.3 Présence et visibilité empreintes de professionnalisme 1.4 Analyse rigoureuse des risques potentiels et anticipation des actions à poser 1.5 Fouille minutieuse de la salle, des espaces réservés, de l'équipement et de toute autre pièce adjacente 1.6 Contrôle rigoureux de l'accès aux salles d'audience
2. Appliquer les règles de la cour.	2.1 Assistance offerte au personnel judiciaire quant au respect du décorum issu des règles de pratique de la Cour du Québec, de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec 2.2 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne
3. Protéger l'intégrité physique des personnes présentes dans la salle d'audience.	3.1 Évaluation continue de la situation 3.2 Utilisation de stratégies et de moyens concrets pour assurer la sécurité 3.3 Application intégrale des directives, des règles et des normes de sécurité 3.4 Exécution efficace et sécuritaire de techniques de défense

Éléments de la compétence

Critères de performance

	<p>ou de protection, soit les techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'approche ▪ de fouille sommaire ▪ de mise des menottes ▪ d'escorte de personnes dans leurs déplacements ▪ d'escorte d'adolescents de la salle d'audience au lieu de transition, avant d'en confier la garde à un intervenant ou à un agent ▪ de garde dans l'attente d'un transfert ▪ de garde rapprochée de la magistrature en salle et hors salle en prenant soin d'aviser le superviseur <p>ou de toute autre technique liée à l'emploi de la force, au besoin</p> <p>3.5 Interventions adaptées à l'évolution de la situation pour assurer le maintien de l'ordre et de la paix en salle d'audience</p> <p>3.6 Communication efficace avec le superviseur, les pairs, les corps policiers, les services de secours et les services spécialisés au besoin</p> <p>3.7 Prise en charge des personnes malades, en détresse ou ayant besoin de protection de leur intégrité physique</p>
<p>4. Exécuter les ordres et les décisions des tribunaux.</p>	<p>4.1 Évaluation continue de la situation</p> <p>4.2 Application immédiate des ordonnances du juge en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'expulsion ▪ d'arrestation ▪ de protection ▪ de retrait d'un ou de plusieurs enfants à leurs parents ▪ de contrôle de sécurité ▪ d'incarcération d'un prévenu après le prononcé de sa peine (garde ou escorte) ▪ d'appui aux personnes mandatées pour effectuer la prise d'ADN de personnes ▪ de huis clos ▪ de pose ou de bris de scellé en présence de la greffière responsable des pièces à conviction ▪ de sécurité, de soutien moral et de préservation de l'anonymat des jurés dans le respect des règles établies <p>4.3 Demande rapide d'assistance à un constable spécial au besoin</p> <p>4.4 Prise en charge efficace et sécuritaire d'un prévenu ou d'un adolescent dans le contexte de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i></p> <p>4.5 Exécution efficace et sécuritaire de techniques de défense ou de protection</p> <p>4.6 Communication adéquate selon la situation et les intervenants impliqués</p> <p>4.7 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
	adaptée à la situation et à la personne 4.8 Maîtrise exceptionnelle de ses émotions en situation difficile
5. Rendre compte de ses activités quotidiennes.	5.1 Consignation ordonnée d'informations particulières, basées sur des faits significatifs pour la relève et les événements à venir 5.2 Rédaction appropriée des rapports nécessaires (<i>Rapport d'événement, Rapport complémentaire et Rapport de progression des apprentissages</i>)
6. Apprécier ses interventions faites en salle d'audience.	6.1 Autoévaluation de ses performances en fonction du processus d'intervention du constable spécial et des aspects légal, méthodologique, organisationnel, clientèle/partenaire et éthique 6.2 Reconnaissance juste de ses réactions en situation de stress 6.3 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre dans une perspective d'amélioration continue 6.4 Établissement réaliste des moyens envisagés pour atteindre les objectifs fixés

Contenu de la formation

LA PRÉPARATION AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

- Les communications
 - ↪ L'émetteur-récepteur portatif
 - ↪ L'attitude et les qualités de l'utilisateur
- Les codes radio
 - ↪ Les codes de communication à caractère général
 - ↪ Le code d'épellation
- Les appels
 - ↪ Effectuer un appel
 - ↪ Répondre à un appel
- L'équipement
- La préparation sur le plan informationnel

L'INTERVENTION EN SALLE D'AUDIENCE

- Le déploiement d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne
- L'assurance de la surveillance des lieux
 - ↪ La fouille méthodique d'une salle d'audience
 - ↪ L'analyse des risques potentiels (colis suspect et non suspect)
 - ↪ Les signes précurseurs d'une agression
 - ↪ Le rôle de prévention
- L'application des règles de la cour
 - ↪ Le respect du décorum
 - ↪ Le maintien de la sécurité dans la salle
 - ↪ Les règles et les procédures de la Cour du Québec
 - ↪ Les règles et les procédures de la Cour supérieure du Québec
- La protection de l'intégrité physique des personnes présentes dans la salle d'audience
 - ↪ La surveillance et la protection des jurés
 - ◆ Le rôle des différents intervenants
 - ◆ Les devoirs généraux
 - ◆ Les déplacements et les repas des jurés
 - ◆ Le retrait du jury durant le procès
 - ◆ La visite des lieux
 - ◆ L'audition des témoins
 - ◆ Les délibérations des jurés
 - ◆ La récréation et les sorties des jurés
 - ◆ La maladie et les soins médicaux
 - ◆ Les fins de surveillance des jurés
 - ◆ La nullité du procès
- L'exécution des ordres et des décisions des tribunaux
 - ↪ Le huis clos
 - ↪ Le prélèvement d'ADN
 - ↪ L'expulsion d'un individu de la salle d'audience
 - ↪ La procédure d'incarcération

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

- Le rôle du leader
- Le rôle du soutien

LA RÉDACTION DE RAPPORTS

- *Rapport d'événement*
- *Rapport complémentaire*
- *Rapport d'incident*

L'ASPECT LÉGAL

- Les pouvoirs d'arrestation
- *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
- *La Loi sur la protection de la jeunesse*
- *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
- *Le Code criminel*

L'EXÉCUTION DES TECHNIQUES

- L'escorte
- La fouille
- La mise des menottes
- Les techniques de contrôle physique

L'ASPECT ÉMOTIONNEL ET LA GESTION DU STRESS LIÉS À L'INTERVENTION

- Les valeurs
- Les attitudes
- Les préjugés

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement du constable spécial sont les moteurs de son apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

L'assise de cette formation est que l'étudiant est l'agent premier de ses apprentissages. Il est l'acteur principal dans le développement de sa compétence; c'est lui qui apprend. En ce sens, l'ensemble des activités proposées lui permettra de construire progressivement les savoirs nécessaires à l'atteinte des objectifs et des standards de la formation. L'essentiel de la formation se jouera autour d'activités d'expérimentation et d'intégration des apprentissages où l'étudiant aura à fouiller une salle d'audience, à faire appliquer les règles de la cour, à protéger l'intégrité physique des personnes présentes, à exécuter les ordres et les décisions du juge et à rédiger les documents appropriés à la suite de son intervention.

Tout au long de sa formation, l'étudiant utilisera des stratégies et des outils lui permettant d'apprécier ses performances en fonction du résultat attendu.

Bien que la formation soit axée sur la pratique, une large place est accordée à la **pensée critique et réflexive**, omniprésente comme stratégie efficace de régulation et de stabilisation des apprentissages. L'étudiant aura ainsi à établir des liens avec le référentiel de base, à se fixer des objectifs, à établir des mesures de redressement, s'il y a lieu, et à tirer des conclusions, dans une perspective d'acquisition de la compétence.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Pour sa part, le formateur agira à titre de guide afin de faire le pont entre l'expérience de l'étudiant et la réalité objective d'un savoir structuré et cohérent. L'ensemble des interventions du formateur sera ponctué d'observations, d'objectivations et de rétroactions dont le but est de favoriser l'atteinte des standards par l'étudiant afin qu'il soit en mesure de se situer par rapport à sa propre performance.

Bref, comme une compétence ne s'enseigne pas, mais qu'elle s'acquiert, le formateur jouera le rôle de facilitateur des apprentissages auprès des étudiants.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance des paramètres de la compétence <i>Intervenir à titre de constable spécial en salle d'audience</i>, de ses objectifs et standards, de son déroulement et de son instrumentation. 	30 min	s. o.
2	TENUE ET MAINTIEN <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de l'importance de l'image projetée pour refléter le professionnalisme. ▪ Prendre conscience de l'importance de la tenue et du maintien pour projeter une image de marque des constables spéciaux de la Direction de la sécurité dans les palais de justice (DSPJ) et refléter le professionnalisme. 	1 heure	2
3	RASSEMBLEMENT AU POSTE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les tâches assignées lors de son quart de travail. ▪ Planifier sa journée de travail en tenant compte des informations reçues de ses supérieurs. 	1 heure	1
4	OBSERVATION VIGILANTE ET ATTENTIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer son sens de l'observation pour une description précise des personnes et des lieux. ▪ S'approprier les qualités d'un bon observateur. ▪ S'approprier les différentes techniques d'observation de manière à être vigilant. ▪ Augmenter la validité de ses observations et de son analyse en portant une attention spéciale au processus de perception. 	1 h 30 min	1 à 4
5	SÉCURISATION D'UNE SALLE D'AUDIENCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une fouille minutieuse de la salle d'audience. ▪ Ouvrir et fermer une salle d'audience dans le respect des règles établies. ▪ Sécuriser la salle d'audience. ▪ Protéger l'intégrité physique des personnes, des biens et des lieux. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 et 6
6	OUVERTURE ET FERMETURE D'UNE SALLE D'AUDIENCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrir et fermer une salle d'audience dans le respect des règles établies. ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs acquis ayant trait à la communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Exécuter un ordre d'expulsion du juge en salle d'audience dans le respect des lois et des règles établies. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1, 3, 4, 5 et 6
7	DÉCORUM <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Faire respecter le décorum de la cour. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	2 à 6
8	EXÉCUTION DE L'ORDRE D'UN JUGE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décoder les signes précurseurs d'une agression physique. ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs acquis ayant trait à la communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Exécuter l'ordre d'un juge en salle d'audience dans le respect des lois et des règles établies. ▪ Travailler en équipe d'une manière efficace et sécuritaire. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	VÉRIFICATION À LA DEMANDE D'UN JUGE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs acquis ayant trait à la communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Exécuter l'ordre d'un juge en salle d'audience dans le respect des lois et des règles établies. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Protéger l'intégrité physique des personnes présentes. ▪ Raffiner les habiletés développées en matière d'intervention en salle d'audience. ▪ Mobiliser son savoir, son savoir-faire et son savoir-être dans l'action. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6
10	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Raffiner sa communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Désamorcer la situation par la communication. ▪ Appliquer le processus de résolution de problèmes. ▪ Prendre conscience qu'une situation empreinte d'émotions peut contribuer à altérer son jugement. ▪ Travailler en équipe d'une manière efficace et sécuritaire. ▪ Protéger l'intégrité physique des personnes présentes. ▪ Décoder les signes précurseurs d'une agression physique. ▪ Escorter l'individu acquitté jusqu'à la sortie. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6
11	INTERVENTION ENGENDRANT UNE RÉTENTION D'ARME <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Mettre en pratique les connaissances acquises et les habiletés développées en matière de rétention d'arme. ▪ Observer et reconnaître les signes précurseurs d'une agression. ▪ Se positionner de manière efficace et sécuritaire. ▪ Raffiner sa communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Utiliser un niveau de force approprié à la résistance manifestée par l'individu. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6
12	PROCÉDURE D'INCARCÉRATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en pratique les connaissances acquises et les habiletés développées dans les activités 1 à 11. ▪ Procéder à l'incarcération d'un individu à la suite de la condamnation de ce prévenu par le juge. ▪ Effectuer une fouille et la mise des menottes si nécessaire. ▪ Escorter l'individu jusqu'au lieu de transition. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6
13	CHAMBRE DE LA JEUNESSE I <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Faire respecter le décorum de la cour. ▪ Décoder les signes précurseurs d'une agression physique. ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs acquis ayant trait à la communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Exécuter l'ordonnance du juge dans le respect des lois et des règles établies. ▪ Travailler en équipe d'une manière efficace et sécuritaire. ▪ Prendre en charge le jeune contrevenant et le confier à l'intervenant. 	2 heures	1 à 6

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une fouille sommaire et la mise des menottes au besoin. ▪ Escorter l'adolescent de la salle jusqu'au lieu de transition. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 		
14	<p>CHAMBRE DE LA JEUNESSE II</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Raffiner sa communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Exécuter une ordonnance de protection et retirer l'enfant à ses parents dans le respect des lois et des règles établies. ▪ Prendre conscience qu'une situation empreinte d'émotions peut contribuer à altérer son jugement. ▪ Prendre conscience des jugements que l'on porte dans les cas de protection comparativement aux cas de délinquance. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6
15	<p>PROCÉDURE D'ÉCROU – INCARCÉRATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner les habiletés développées dans les activités 1 à 12. ▪ Procéder à l'arrestation et à la fouille d'un individu avec mandat. ▪ S'entraîner à la procédure d'érou. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	1 h 30 min	1 à 6
16	<p>PROCÈS AVEC JURY ET AJOURNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poser un scellé sur la porte à la suite de l'ajournement de l'audience. ▪ Assurer la garde des membres du jury durant l'heure des repas. ▪ Assurer la sécurité, le soutien et l'anonymat des jurés durant cette période. ▪ Appliquer les devoirs et pouvoirs liés à la responsabilité de protection des jurés. ▪ Prendre en charge l'accompagnement des membres du jury. ▪ Prendre conscience qu'assurer la garde des jurés exige le respect des directives sans quoi des conséquences néfastes pourraient en résulter. ▪ Garder confidentiels tous les incidents qui pourraient survenir durant le procès et toute autre question relative à l'état d'esprit ou à l'état de santé général des jurés. ▪ Informer le juge de toute question ou tout incident significatif concernant les jurés. ▪ Tenir les jurés éloignés de toute influence extérieure. ▪ S'assurer que les jurés restent ensemble et qu'ils sont isolés du public lors de leurs déplacements et de leurs repas. ▪ Empêcher quiconque de communiquer avec les jurés sans la permission expresse du juge. ▪ S'assurer, dans la mesure du possible, que les jurés ne discutent pas de la cause concernée par le procès ailleurs que dans les salles de délibération prévues à cet effet. ▪ Respecter et faire respecter l'interdiction d'offrir du vin ou toute autre boisson contenant de l'alcool aux jurés avant la fin de leur journée de travail. ▪ Empêcher quiconque de photographier ou de filmer les membres du jury. ▪ Demeurer dans la salle d'audience pendant le procès et les délibérations. ▪ Mettre à jour son rapport de garde des jurés de façon quotidienne, de même que les autres rapports requis. ▪ S'assurer de la présence constante d'un constable spécial de faction et en état d'alerte à l'entrée de la salle de délibération. ▪ S'assurer que le préposé à la console de sécurité est tenu informé en tout temps du lieu d'hébergement des jurés. ▪ Gérer ses émotions et son stress. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 h 30 min	

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
17	<p>ÉPREUVE DE SYNTHÈSE FORMATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir en salle d'audience du mieux possible, selon ses connaissances et ses habiletés. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer par rapport aux interventions en salle d'audience. ▪ Formuler des objectifs à atteindre liés aux interventions en salle d'audience dans une perspective d'amélioration continue. ▪ Établir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés quant à ses interventions en salle d'audience. 	4 heures (30 min par étudiant)	1 à 6
18	<p>ÉPREUVE DE SYNTHÈSE CERTIFICATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer l'atteinte de la compétence visée. 	4 heures (30 min par étudiant)	1 à 6

Évaluation

L'évaluation des apprentissages se déroulera sous la forme d'une épreuve certificative permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence à intervenir en salle d'audience. Cette épreuve consiste à fouiller une salle d'audience, à faire appliquer les règles de la cour, à protéger l'intégrité physique des personnes présentes, à exécuter les ordres et les décisions du juge et à rédiger les documents appropriés à la suite de son intervention. Par ailleurs, comme la capacité à apprécier sa progression joue un rôle clé dans la formation, le *Rapport de progression des apprentissages* servira également à faire l'évaluation de l'étudiant.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

- La fouille d'une salle d'audience
- La surveillance des lieux
- L'application des règles de la cour
- La protection de l'intégrité physique des personnes présentes
- L'exécution des ordres et des décisions des tribunaux
- La rédaction des documents appropriés
- L'appréciation de ses interventions en salle d'audience

La réussite de chacun des éléments évalués est nécessaire pour attester de l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces éléments entraîne l'échec de la compétence. L'étudiant devra alors reprendre l'épreuve au complet.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de compétence évalués et il recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) attestant de sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*. Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif qualitatif (définition) **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours. La note de passage est établie à « D ». Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-après.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Programme de formation initiale des constables spéciaux

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

760-207

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation initiale des constables spéciaux

**Intervenir physiquement
auprès des personnes**

Plan de cours

760-207

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux constables spéciaux de la Direction de la sécurité dans les palais de justice du ministère de la Sécurité publique (MSP) ainsi qu'à ceux de l'Assemblée nationale qui sont inscrits au Programme de formation initiale des constables spéciaux. Cette formation est donnée à l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

■ DESCRIPTION SOMMAIRE

Ce cours permet le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*.

À la fin de ce cours, les constables spéciaux seront en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir physiquement au cours de celle-ci et de finaliser cette dernière. Ils devront également apprécier leur propre performance.

De plus, cette formation préparera les constables spéciaux à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à maîtriser leurs émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

Ce cours permet également le développement de la compétence *Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes*. En effet, les constables spéciaux doivent faire preuve, dans les tâches prévues dans leurs activités de formation, d'une attitude professionnelle, d'écoute et d'empathie. Ils doivent également utiliser des actions associées à *Désamorcer*, *Convaincre* ou *Résoudre*, si cela est requis.

■ DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Ce cours contribuera au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de respect de l'ordre et de la paix publique dans les édifices gouvernementaux.

Ce cours fera également vivre aux constables spéciaux des mises en situation dans un contexte de réalité simple (contexte instable, mais présentant des éléments de prédictibilité) leur permettant de prendre des décisions quant à l'emploi de la force par suite d'une analyse du contexte d'intervention selon le *Modèle national de l'emploi de la force*.

Enfin, ce cours amènera les constables spéciaux à agir dans un contexte de réalité complexe (contexte instable, sans éléments de prédictibilité) se rapprochant le plus possible d'une intervention réelle dans les édifices gouvernementaux où la force nécessaire est employée.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Avoir réussi toutes les étapes nécessaires pour faire partie du corps d'emploi des constables spéciaux du MSP et de l'Assemblée nationale.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateurs qualifiés et accrédités par l'ENPQ

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Constables spéciaux inscrits au Programme de formation initiale des constables spéciaux

■ DURÉE

- 106 h 30 min au total

■ RATIO D'ENCADREMENT

- Un formateur en intervention physique de l'ENPQ et un formateur du MSP
- Un formateur pour huit étudiants
- Entraînement en réalité simple :
 - ⇨ un formateur pour six étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice ▪ En recréant un environnement teinté par la tension ▪ En utilisant des sites de simulation ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions ▪ À l'aide du précis de cours sur l'intervention physique ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa propre perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour l'élément de compétence
Intervenir sur les lieux

- Recours à l'assistance nécessaire
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer en contexte d'intervention auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de contextes simulant les conditions réelles d'exercice ▪ À l'aide d'outils, d'équipement ou du matériel nécessaires à la fonction de travail ▪ En se reportant à la documentation nécessaire à l'exercice de la fonction ▪ À partir d'une ou de plusieurs études de cas ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> ▪ À partir de l'<i>Aide-mémoire – La communication</i> ▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation.	1.1 Collecte d'informations pertinentes pour la compréhension de la situation 1.2 Analyse adéquate des informations relatives à la situation
2. Planifier une stratégie de communication.	2.1 Élaboration d'une stratégie de communication pertinente pour la situation
3. Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne.	3.1 Adoption d'une communication professionnelle auprès de la personne 3.2 Démonstration adéquate de techniques de communication en vue de créer un climat de confiance avec la personne 3.3 Application adéquate d'actions favorisant la collaboration de la personne
4. Évaluer l'ensemble de sa communication.	4.1 Analyse judicieuse de ses forces et de ses points à améliorer au regard de sa communication 4.2 Détermination de moyens appropriés pour améliorer sa communication
Et pour toute la compétence	▪ Démonstration de comportements sécuritaires pour soi-même, ses collègues et toutes les autres personnes

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

- Le concept de variabilité dans l'entraînement
- La connaissance du plan de cours
- Le processus d'évaluation
- Les rôles et les responsabilités de l'étudiant et du formateur
- Les valeurs sociales et personnelles
- Les articles 25 et 26 du *Code criminel*
- Quelques principes jurisprudentiels concernant l'emploi de la force
- Les articles 5 et 6 du *Code de déontologie des policiers du Québec* (CDPQ)
- Le *Modèle national de l'emploi de la force*
- Le formulaire *Emploi de la force*
- La grille d'appréciation et de coaching
- Les qualités essentielles en défense
- Les principes fondamentaux de la défense et le PADA
- Les techniques d'extraction des armes intermédiaires au ceinturon
- La technique d'extraction de l'arme à feu
- Les transitions
- Les techniques de contrôle articulaire
- La mise des menottes par contrôle articulaire (debout, sans appui et en position ventrale, en solo)
- La communication
- Le volet légal de la mise des menottes et de la fouille d'une personne
- La mise rapide des menottes en position debout, sans appui
- La résistance à la mise des menottes
- L'ajustement et le verrouillage des menottes
- Les examens physiques primaire et secondaire
- La fouille préventive
- L'escorte d'une personne menottée
- La fouille sommaire d'une personne menottée et non menottée en position debout
- La fouille d'une personne de sexe opposé et les mesures d'exception
- La technique de démenottage
- Le contact initial, l'invitation physique et l'escorte (en solo et en duo)
- La technique de transport (en duo)
- Les points de pression
- La mise des menottes par contrôle articulaire (en solo et en duo)
- La défense contre des agressions physiques
- La technique de contrôle par l'encolure
- L'utilisation du bâton télescopique
- L'utilisation de l'aérosol capsique
- Le contrôle physique d'un sujet au sol
- La mise rapide des menottes avec appui
- La fouille sommaire d'un sujet en position ventrale
- La technique d'approche armée en duo
- La « règle des 21 pieds »
- Les techniques de défense contre une agression à l'arme blanche
- L'escorte par contrôle articulaire

- L'utilisation des techniques de diversion à l'aide du bâton télescopique
- La technique d'approche armée en solo
- Les effets physiques et psychologiques d'une aspersion d'aérosol capsique
- La stratégie d'intervention à adopter lorsque l'agent a été aspergé d'aérosol capsique
- Le nettoyage du visage
- Les techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu
- Les techniques de frappe avec un bâton télescopique de grande amplitude
- La stratégie d'intervention lors de l'utilisation du bâton télescopique en situation de confrontation physique
- Les signes et les symptômes du délire agité
- Le travail d'équipe
- La fouille sommaire d'un sujet en position à genoux
- Le système nerveux
- Les effets courants d'une neutralisation neuromusculaire (NNM)
- La notion d'intensité électrique (mesurée en ampères)
- Les modes d'application
- Le rôle d'agent de soutien lors de l'utilisation de l'arme à impulsions électriques (AIE)
- Les interventions en solo et en duo
- Les principes tactiques
- Prendre en charge un événement
 - ⇨ Amorçage de l'intervention
 - ⇨ Santé mentale et personne en crise
 - ⇨ Communication
- Les principes et les techniques liés :
 - ⇨ à l'intervention physique
 - ⇨ au tir
 - ⇨ à l'intervention tactique :
 - ◆ Le processus de prise de décision rapide (CIOA/CI)
 - ◆ Le contrôle de périmètre (LICER)
 - ⇨ au *Modèle national de l'emploi de la force*
 - ⇨ au formulaire *Emploi de la force*
 - ⇨ à la rédaction du *Rapport complémentaire* (emploi de la force)
- La gestion du stress et des émotions
- L'explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne :
 - ⇨ le niveau de résistance du sujet
 - ⇨ les facteurs intrinsèques
 - ⇨ les circonstances particulières
- L'explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement du constable spécial sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES CONSTABLES SPÉCIAUX DES ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX

À l'image des **constables spéciaux en exercice** qui doivent **intervenir physiquement auprès des personnes** et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les constables spéciaux inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du constable spécial des édifices gouvernementaux lors de ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les constables spéciaux doivent **évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux** dans différents contextes et **articuler leur prise de décision**.

C'est donc en exerçant concrètement les compétences *Intervenir physiquement auprès des personnes* et *Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes* que les constables spéciaux atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage du cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les constables spéciaux fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours ainsi que d'amener les constables spéciaux à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux constables spéciaux un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque constable spécial une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
S1	PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION – ÉVALUATION-PLANIFICATION-ACTION ▪ Se familiariser avec le processus de décision.	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4
IP 1-2	PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE ▪ Accueil et présentation ⇨ Prendre connaissance des paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Le <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> ⇨ S'approprier les termes du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions. ⇨ S'initier à l'analyse d'une intervention de constables spéciaux nécessitant l'emploi de la force. ⇨ S'initier à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i> . ⇨ Se familiariser avec les obligations légales.	3 h 45 min	1
C 01	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES DE CONTRÔLE PHYSIQUE 1 ▪ S'initier aux techniques suivantes : ⇨ Chutes arrières et roulades; ⇨ Défense contre les coups frappés (tels que les coups de poing et les coups de pied); ⇨ Défense corps à corps; ⇨ Technique d'approche.	3 h 45 min	3
C 02	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES DE CONTRÔLE PHYSIQUE 2 ▪ S'initier aux techniques suivantes : ⇨ Chutes arrière et roulades; ⇨ Défense contre les coups frappés; ⇨ Défense corps à corps; ⇨ Technique d'approche et de contrôle articulaire.	3 h 45 min	3
C 03	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES DE CONTRÔLE PHYSIQUE 3 ▪ S'initier aux techniques suivantes : ⇨ Défense contre les agressions; ⇨ Défense corps à corps; ⇨ Maîtrise d'une personne violente.	3 h 45 min	3
C 04	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES DE CONTRÔLE PHYSIQUE 4 ▪ S'initier aux techniques suivantes : ⇨ Défense contre les agressions; ⇨ Techniques de frappe; ⇨ Maîtrise d'une personne violente.	3 h 45 min	3
C 05	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES DE CONTRÔLE PHYSIQUE 5 ▪ Exécuter un circuit qui vise l'intégration des techniques apprises dans un contexte d'effort physique.	3 h 45 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 3	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – ACTIVITÉ D'AMORCE – OPTIONS DE FORCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques. ▪ Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le constable spécial s'expose à des lésions corporelles graves ou à la mort. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Les dangers de la fouille</i> (environ 10 min) 	3 h 45 min	3
IP 4	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – MISE RAPIDE DES MENOTTES ET FOUILLE D'UNE PERSONNE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la mise rapide des menottes. ▪ S'initier à la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable spécial lors de l'escorte. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes; 3. la fouille d'une personne. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire 1 	3 h 45 min	3
IP 5	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – APPROCHE ET ESCORTE D'UNE PERSONNE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Le contrôle par l'encolure</i> (environ 10 min) 	3 h 45 min	3
IP 6	<p>ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions. ▪ Se conscientiser à certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. l'usage des armes intermédiaires; 3. la mise des menottes. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire 2 	3 h 45 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 7	ENTRAÎNEMENT DE BASE – MISE RAPIDE DES MENOTTES ET FOUILLE D'UNE PERSONNE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser la mise rapide des menottes. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable spécial lors de l'escorte. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier à une approche armée adéquate à deux constables spéciaux. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le déploiement de l'arme à feu; 3. la mise des menottes; 4. la fouille d'une personne. 	3 h 45 min	3
IP 8	ENTRAÎNEMENT DE BASE – APPROCHE ET ESCORTE D'UNE PERSONNE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense adéquate contre une agression à l'arme blanche. ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes. 	3 h 45 min	3
IP 9	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique. ▪ S'initier à une technique d'approche armée (en solo) adéquate. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. le déploiement des armes intermédiaires; 3. la mise des menottes. 	3 h 45 min	3
IP 10	ENTRAÎNEMENT DE BASE – EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress et maîtrise des émotions). ▪ Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité après avoir été aspergé d'aérosol capsique. ▪ Apporter le soutien nécessaire à une personne aspergée d'aérosol capsique. 	3 h 45 min	s. o.
IP 11	ENTRAÎNEMENT DE BASE – USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire; 4. la mise des menottes. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire 3 	3 h 45 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 12	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TRAVAIL D'ÉQUIPE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la technique en pointe de flèche et s'approprier les rôles de chacun des intervenants. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. la mise des menottes; 4. la fouille d'une personne. 	3 h 45 min	3
IP 13	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE 3) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. le déploiement d'une arme intermédiaire; 3. la mise des menottes. 	3 h 45 min	3
IP 14	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TRAVAIL D'ÉQUIPE ET ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions concernant l'arme à impulsions électriques, telles que : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ la nomenclature; ⇒ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques; ⇒ des notions de base en électricité; ⇒ la pratique policière pertinente (<i>Guide de pratiques policières</i>, section 2.1.1). ▪ S'initier au rôle de constable spécial de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques. 	1 h 30 min	3
IP 15	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TRAVAIL D'ÉQUIPE 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable spécial. ▪ Utiliser la technique en pointe de flèche. ▪ S'initier à saisir l'occasion d'agir en soutien à un utilisateur de l'arme à impulsions électriques. ▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate. ▪ Intégrer dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger et le contrôle physique puissant; 2. le déploiement d'une arme intermédiaire; 3. le déploiement de l'arme à feu; 4. la mise des menottes; 5. la fouille d'une personne. 	3 h 45 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
IP 16	ENTRAÎNEMENT DE BASE – PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les principes et techniques d'intervention en équipe. ▪ Travailler en équipe de manière à limiter la liberté de mouvement d'un individu. ▪ Respecter son rôle attribué dans l'équipe. ▪ Utiliser le bouclier. ▪ Apprécier sa performance. 	3 h 45 min	3
IP 18	ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés techniques ciblées. 	3 h 45 min	3
IP 19	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN SOLO <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h 45 min	3
IP 20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN DUO <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h 45 min	3
IP 21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – ÉPREUVE FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. 	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4
IP 22	REPRISE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise de l'habileté ou des habiletés de base échouées. 	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4
IP 23	PLATEAU D'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base de certaines compétences de l'emploi de la force (<i>Intervention physique, Intervention tactique et Tir</i>) et de celle de <i>Prendre en charge un événement</i> lors d'une intervention. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer. 	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4
IP 24	ÉVALUATION CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence lors d'une intervention. 	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4
IP 25	RÉTROACTION – RÉALITÉS COMPLEXES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revenir sur une intervention comprenant une action immédiate avec emploi de la force qui a entraîné des lésions corporelles graves ou la mort. ▪ Revenir sur la rédaction du <i>Rapport complémentaire</i> (emploi de la force) et sur le formulaire <i>Emploi de la force</i>. ▪ Approfondir ses connaissances sur le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI). 	3 h 45 min	1, 2, 3 et 4

Évaluation

INTERVENIR PHYSIQUEMENT AUPRÈS DES PERSONNES

L'évaluation certificative de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes* comporte deux parties :

Partie 1 : Évaluation certificative : Techniques d'entraînement de base..... 40 %

L'étudiant aura à démontrer sa maîtrise des techniques ciblées en contexte d'entraînement de base.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : Un étudiant qui obtient la cote « E » (insuffisant) pour une ou plusieurs techniques doit reprendre la ou les techniques lors de l'activité 22. En cas d'échec à cette activité, l'étudiant se verra attribuer la mention « ÉCHEC » à la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. L'étudiant pourra alors bénéficier d'une formation d'appoint ainsi que d'une reprise de l'évaluation certificative.

Par conséquent, l'échec de cet élément de compétence entraîne l'échec de la compétence.

Partie 2 : Évaluation certificative : Intervention simulée 60 %

L'étudiant aura à effectuer une intervention où l'emploi de la force est nécessaire. Plus précisément, seul l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* sera évalué lors de l'épreuve certificative.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec à cette activité, l'étudiant se verra attribuer la mention « ÉCHEC » à la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. L'étudiant pourra alors bénéficier d'une formation d'appoint ainsi que d'une reprise de l'évaluation certificative.

Par conséquent, l'échec de cet élément de compétence entraîne l'échec de la compétence.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Programme de formation de base des constables spéciaux
du ministère de la Sécurité publique

Intervenir en salle d'audience



*Plan
de cours*

760-202

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation de base des constables spéciaux
du ministère de la Sécurité publique

Intervenir en salle d'audience

Plan de cours

760-202

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2021

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir en salle d'audience* s'adresse aux personnes appelées à travailler comme constables spéciaux au ministère de la Sécurité publique.

Cette formation vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir à titre de constable spécial en salle d'audience*. Plus précisément, au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure d'assurer la surveillance des lieux, d'appliquer les règles de la cour, de protéger l'intégrité physique des personnes présentes dans la salle d'audience, d'exécuter les ordres et les décisions des tribunaux et de rendre compte de ses activités quotidiennes. L'étudiant devra également apprécier ses interventions en salle d'audience dans une perspective d'amélioration continue.

Ce cours contribue à l'acquisition de connaissances et au développement des habiletés et des attitudes nécessaires à l'exercice de la fonction de constable spécial, et ce, en cohérence avec la mission, les valeurs, les procédures et les directives du ministère de la Sécurité publique.

Finalement, ce cours amènera les constables spéciaux à agir dans un contexte de réalité complexe (contexte instable, mais sans éléments de prédictibilité) se rapprochant le plus possible d'une intervention réelle dans les édifices gouvernementaux où la force nécessaire est employée.

En complément aux activités d'apprentissage, ce cours propose un programme d'entraînement physique. Ce programme permettra aux constables de maintenir une bonne condition physique et d'en arriver à une meilleure gestion du stress afin de pouvoir intervenir efficacement lors d'une situation comportant une intervention physique.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être sélectionné par le ministère de la Sécurité publique ou l'Assemblée nationale pour suivre cette formation.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Personne appelée à travailler comme constable spécial du ministère de la Sécurité publique ou de l'Assemblée nationale.

■ DURÉE

- 36 heures

■ FORMULE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Jeux de rôle et mises en situation

■ RATIO D'ENCADREMENT

- Selon la composition de la cohorte

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir à titre de constable spécial en salle d'audience.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'un tribunal-école et de sites de simulation. ▪ Dans les locaux du palais de justice de Trois-Rivières. ▪ À partir de jeux de rôle et de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice des fonctions du constable spécial attitré à la sécurité d'un édifice gouvernemental. ▪ Au moyen de périodes de rétroaction. ▪ À partir d'exposés interactifs. ▪ À partir de directives, de procédures, des législations en vigueur et de documents de référence. ▪ À l'aide de rapports d'événements et d'un <i>Rapport de progression des apprentissages</i>. ▪ À l'aide du port de son uniforme et de son équipement. ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> et du processus méthodique d'intervention des constables spéciaux.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Assurer la surveillance des lieux.	1.1 Participation active au rassemblement 1.2 Vérification journalière du bon fonctionnement des communications radio 1.3 Présence et visibilité empreintes de professionnalisme 1.4 Analyse rigoureuse des risques potentiels et anticipation des actions à poser 1.5 Fouille minutieuse de la salle, des espaces réservés, de l'équipement et de toute autre pièce adjacente 1.6 Contrôle rigoureux de l'accès aux salles d'audience
2. Appliquer les règles de la cour.	2.1 Assistance offerte au personnel judiciaire quant au respect du décorum issu des règles de pratique de la Cour du Québec, de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec 2.2 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne
3. Protéger l'intégrité physique des personnes présentes dans la salle d'audience.	3.1 Évaluation continue de la situation 3.2 Utilisation de stratégies et de moyens concrets pour assurer la sécurité 3.3 Application intégrale des directives, des règles et des normes de sécurité 3.4 Exécution efficace et sécuritaire de techniques de défense

Éléments de la compétence

Critères de performance

	<p>ou de protection, soit les techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'approche ▪ de fouille sommaire ▪ de mise des menottes ▪ d'escorte de personnes dans leurs déplacements ▪ d'escorte d'adolescents de la salle d'audience au lieu de transition, avant d'en confier la garde à un intervenant ou à un agent ▪ de garde dans l'attente d'un transfert ▪ de garde rapprochée de la magistrature en salle et hors salle en prenant soin d'aviser le superviseur <p>ou de toute autre technique liée à l'emploi de la force, au besoin</p> <p>3.5 Interventions adaptées à l'évolution de la situation pour assurer le maintien de l'ordre et de la paix en salle d'audience</p> <p>3.6 Communication efficace avec le superviseur, les pairs, les corps policiers, les services de secours et les services spécialisés au besoin</p> <p>3.7 Prise en charge des personnes malades, en détresse ou ayant besoin de protection de leur intégrité physique</p>
<p>4. Exécuter les ordres et les décisions des tribunaux.</p>	<p>4.1 Évaluation continue de la situation</p> <p>4.2 Application immédiate des ordonnances du juge en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'expulsion ▪ d'arrestation ▪ de protection ▪ de retrait d'un ou de plusieurs enfants à leurs parents ▪ de contrôle de sécurité ▪ d'incarcération d'un prévenu après le prononcé de sa peine (garde ou escorte) ▪ d'appui aux personnes mandatées pour effectuer la prise d'ADN de personnes ▪ de huis clos ▪ de pose ou de bris de scellé en présence de la greffière responsable des pièces à conviction ▪ de sécurité, de soutien moral et de préservation de l'anonymat des jurés dans le respect des règles établies <p>4.3 Demande rapide d'assistance à un constable spécial au besoin</p> <p>4.4 Prise en charge efficace et sécuritaire d'un prévenu ou d'un adolescent dans le contexte de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i></p> <p>4.5 Exécution efficace et sécuritaire de techniques de défense ou de protection</p> <p>4.6 Communication adéquate selon la situation et les intervenants impliqués</p> <p>4.7 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
	adaptée à la situation et à la personne 4.8 Maîtrise exceptionnelle de ses émotions en situation difficile
5. Rendre compte de ses activités quotidiennes.	5.1 Consignation ordonnée d'informations particulières, basées sur des faits significatifs pour la relève et les événements à venir 5.2 Rédaction appropriée des rapports nécessaires (<i>Rapport d'événement, Rapport complémentaire et Rapport de progression des apprentissages</i>)
6. Apprécier ses interventions faites en salle d'audience.	6.1 Autoévaluation de ses performances en fonction du processus d'intervention du constable spécial et des aspects légal, méthodologique, organisationnel, clientèle/partenaire et éthique 6.2 Reconnaissance juste de ses réactions en situation de stress 6.3 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre dans une perspective d'amélioration continue 6.4 Établissement réaliste des moyens envisagés pour atteindre les objectifs fixés

Contenu de la formation

LA PRÉPARATION AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

- Les communications
 - ⇨ L'émetteur-récepteur portatif
 - ⇨ L'attitude et les qualités de l'utilisateur
- Les codes radio
 - ⇨ Les codes de communication à caractère général
 - ⇨ Le code d'épellation
- Les appels
 - ⇨ Effectuer un appel
 - ⇨ Répondre à un appel
- L'équipement
- La préparation sur le plan informationnel

L'INTERVENTION EN SALLE D'AUDIENCE

- Le déploiement d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne
- L'assurance de la surveillance des lieux
 - ⇨ La fouille méthodique d'une salle d'audience
 - ⇨ L'analyse des risques potentiels (colis suspect et non suspect)
 - ⇨ Les signes précurseurs d'une agression
 - ⇨ Le rôle de prévention
- L'application des règles de la cour
 - ⇨ Le respect du décorum
 - ⇨ Le maintien de la sécurité dans la salle
 - ⇨ Les règles et les procédures de la Cour du Québec
 - ⇨ Les règles et les procédures de la Cour supérieure du Québec
- La protection de l'intégrité physique des personnes présentes dans la salle d'audience
 - ⇨ La surveillance et la protection des jurés
 - ◆ Le rôle des différents intervenants
 - ◆ Les devoirs généraux
 - ◆ Les déplacements et les repas des jurés
 - ◆ Le retrait du jury durant le procès
 - ◆ La visite des lieux
 - ◆ L'audition des témoins
 - ◆ Les délibérations des jurés
 - ◆ La récréation et les sorties des jurés
 - ◆ La maladie et les soins médicaux
 - ◆ Les fins de surveillance des jurés
 - ◆ La nullité du procès
- L'exécution des ordres et des décisions des tribunaux
 - ⇨ Le huis clos
 - ⇨ Le prélèvement d'ADN
 - ⇨ L'expulsion d'un individu de la salle d'audience
 - ⇨ La procédure d'incarcération

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

- Le rôle du leader
- Le rôle du soutien

LA RÉDACTION DE RAPPORTS

- *Rapport d'événement*
- *Rapport complémentaire*
- *Rapport d'incident*

L'ASPECT LÉGAL

- Les pouvoirs d'arrestation
- *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
- *La Loi sur la protection de la jeunesse*
- *La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
- *Le Code criminel*

L'EXÉCUTION DES TECHNIQUES

- L'escorte
- La fouille
- La mise des menottes
- Les techniques de contrôle physique

L'ASPECT ÉMOTIONNEL ET LA GESTION DU STRESS LIÉS À L'INTERVENTION

- Les valeurs
- Les attitudes
- Les préjugés

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement du constable spécial sont les moteurs de son apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

L'assise de cette formation est que l'étudiant est l'agent premier de ses apprentissages. Il est l'acteur principal dans le développement de sa compétence; c'est lui qui apprend. En ce sens, l'ensemble des activités proposées lui permettra de construire progressivement les savoirs nécessaires à l'atteinte des objectifs et des standards de la formation. L'essentiel de la formation se jouera autour d'activités d'expérimentation et d'intégration des apprentissages où l'étudiant aura à fouiller une salle d'audience, à faire appliquer les règles de la cour, à protéger l'intégrité physique des personnes présentes, à exécuter les ordres et les décisions du juge et à rédiger les documents appropriés à la suite de son intervention.

Tout au long de sa formation, l'étudiant utilisera des stratégies et des outils lui permettant d'apprécier ses performances en fonction du résultat attendu.

Bien que la formation soit axée sur la pratique, une large place est accordée à la **pensée critique et réflexive**, omniprésente comme stratégie efficace de régulation et de stabilisation des apprentissages. L'étudiant aura ainsi à établir des liens avec le référentiel de base, à se fixer des objectifs, à établir des mesures de redressement, s'il y a lieu, et à tirer des conclusions, dans une perspective d'acquisition de la compétence.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Pour sa part, le formateur agira à titre de guide afin de faire le pont entre l'expérience de l'étudiant et la réalité objective d'un savoir structuré et cohérent. L'ensemble des interventions du formateur sera ponctué d'observations, d'objectivations et de rétroactions dont le but est de favoriser l'atteinte des standards par l'étudiant afin qu'il soit en mesure de se situer par rapport à sa propre performance.

Bref, comme une compétence ne s'enseigne pas, mais qu'elle s'acquiert, le formateur jouera le rôle de facilitateur des apprentissages auprès des étudiants.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance des paramètres de la compétence <i>Intervenir à titre de constable spécial en salle d'audience</i>, de ses objectifs et standards, de son déroulement et de son instrumentation. 	30 min	s. o.
2	TENUE ET MAINTIEN <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de l'importance de l'image projetée pour refléter le professionnalisme. ▪ Prendre conscience de l'importance de la tenue et du maintien pour projeter une image de marque des constables spéciaux de la Direction de la sécurité dans les palais de justice (DSPJ) et refléter le professionnalisme. 	1 heure	2
3	RASSEMBLEMENT AU POSTE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les tâches assignées lors de son quart de travail. ▪ Planifier sa journée de travail en tenant compte des informations reçues de ses supérieurs. 	1 heure	1
4	OBSERVATION VIGILANTE ET ATTENTIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer son sens de l'observation pour une description précise des personnes et des lieux. ▪ S'approprier les qualités d'un bon observateur. ▪ S'approprier les différentes techniques d'observation de manière à être vigilant. ▪ Augmenter la validité de ses observations et de son analyse en portant une attention spéciale au processus de perception. 	1 h 30 min	1 à 4
5	SÉCURISATION D'UNE SALLE D'AUDIENCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une fouille minutieuse de la salle d'audience. ▪ Ouvrir et fermer une salle d'audience dans le respect des règles établies. ▪ Sécuriser la salle d'audience. ▪ Protéger l'intégrité physique des personnes, des biens et des lieux. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 et 6
6	OUVERTURE ET FERMETURE D'UNE SALLE D'AUDIENCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrir et fermer une salle d'audience dans le respect des règles établies. ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs acquis ayant trait à la communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Exécuter un ordre d'expulsion du juge en salle d'audience dans le respect des lois et des règles établies. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1, 3, 4, 5 et 6
7	DÉCORUM <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Faire respecter le décorum de la cour. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	2 à 6
8	EXÉCUTION DE L'ORDRE D'UN JUGE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décoder les signes précurseurs d'une agression physique. ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs acquis ayant trait à la communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Exécuter l'ordre d'un juge en salle d'audience dans le respect des lois et des règles établies. ▪ Travailler en équipe d'une manière efficace et sécuritaire. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	VÉRIFICATION À LA DEMANDE D'UN JUGE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs acquis ayant trait à la communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Exécuter l'ordre d'un juge en salle d'audience dans le respect des lois et des règles établies. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Protéger l'intégrité physique des personnes présentes. ▪ Raffiner les habiletés développées en matière d'intervention en salle d'audience. ▪ Mobiliser son savoir, son savoir-faire et son savoir-être dans l'action. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6
10	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Raffiner sa communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Désamorcer la situation par la communication. ▪ Appliquer le processus de résolution de problèmes. ▪ Prendre conscience qu'une situation empreinte d'émotions peut contribuer à altérer son jugement. ▪ Travailler en équipe d'une manière efficace et sécuritaire. ▪ Protéger l'intégrité physique des personnes présentes. ▪ Décoder les signes précurseurs d'une agression physique. ▪ Escorter l'individu acquitté jusqu'à la sortie. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6
11	INTERVENTION ENGENDRANT UNE RÉTENTION D'ARME <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Mettre en pratique les connaissances acquises et les habiletés développées en matière de rétention d'arme. ▪ Observer et reconnaître les signes précurseurs d'une agression. ▪ Se positionner de manière efficace et sécuritaire. ▪ Raffiner sa communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Utiliser un niveau de force approprié à la résistance manifestée par l'individu. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6
12	PROCÉDURE D'INCARCÉRATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en pratique les connaissances acquises et les habiletés développées dans les activités 1 à 11. ▪ Procéder à l'incarcération d'un individu à la suite de la condamnation de ce prévenu par le juge. ▪ Effectuer une fouille et la mise des menottes si nécessaire. ▪ Escorter l'individu jusqu'au lieu de transition. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6
13	CHAMBRE DE LA JEUNESSE I <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Faire respecter le décorum de la cour. ▪ Décoder les signes précurseurs d'une agression physique. ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs acquis ayant trait à la communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Exécuter l'ordonnance du juge dans le respect des lois et des règles établies. ▪ Travailler en équipe d'une manière efficace et sécuritaire. ▪ Prendre en charge le jeune contrevenant et le confier à l'intervenant. 	2 heures	1 à 6

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une fouille sommaire et la mise des menottes au besoin. ▪ Escorter l'adolescent de la salle jusqu'au lieu de transition. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 		
14	<p>CHAMBRE DE LA JEUNESSE II</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer le processus méthodique d'intervention. ▪ Raffiner sa communication adaptée à la situation et à la personne. ▪ Exécuter une ordonnance de protection et retirer l'enfant à ses parents dans le respect des lois et des règles établies. ▪ Prendre conscience qu'une situation empreinte d'émotions peut contribuer à altérer son jugement. ▪ Prendre conscience des jugements que l'on porte dans les cas de protection comparativement aux cas de délinquance. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 heures	1 à 6
15	<p>PROCÉDURE D'ÉCROU – INCARCÉRATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner les habiletés développées dans les activités 1 à 12. ▪ Procéder à l'arrestation et à la fouille d'un individu avec mandat. ▪ S'entraîner à la procédure d'érou. ▪ Rédiger les rapports nécessaires à la suite de l'intervention. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	1 h 30 min	1 à 6
16	<p>PROCÈS AVEC JURY ET AJOURNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poser un scellé sur la porte à la suite de l'ajournement de l'audience. ▪ Assurer la garde des membres du jury durant l'heure des repas. ▪ Assurer la sécurité, le soutien et l'anonymat des jurés durant cette période. ▪ Appliquer les devoirs et pouvoirs liés à la responsabilité de protection des jurés. ▪ Prendre en charge l'accompagnement des membres du jury. ▪ Prendre conscience qu'assurer la garde des jurés exige le respect des directives sans quoi des conséquences néfastes pourraient en résulter. ▪ Garder confidentiels tous les incidents qui pourraient survenir durant le procès et toute autre question relative à l'état d'esprit ou à l'état de santé général des jurés. ▪ Informer le juge de toute question ou tout incident significatif concernant les jurés. ▪ Tenir les jurés éloignés de toute influence extérieure. ▪ S'assurer que les jurés restent ensemble et qu'ils sont isolés du public lors de leurs déplacements et de leurs repas. ▪ Empêcher quiconque de communiquer avec les jurés sans la permission expresse du juge. ▪ S'assurer, dans la mesure du possible, que les jurés ne discutent pas de la cause concernée par le procès ailleurs que dans les salles de délibération prévues à cet effet. ▪ Respecter et faire respecter l'interdiction d'offrir du vin ou toute autre boisson contenant de l'alcool aux jurés avant la fin de leur journée de travail. ▪ Empêcher quiconque de photographier ou de filmer les membres du jury. ▪ Demeurer dans la salle d'audience pendant le procès et les délibérations. ▪ Mettre à jour son rapport de garde des jurés de façon quotidienne, de même que les autres rapports requis. ▪ S'assurer de la présence constante d'un constable spécial de faction et en état d'alerte à l'entrée de la salle de délibération. ▪ S'assurer que le préposé à la console de sécurité est tenu informé en tout temps du lieu d'hébergement des jurés. ▪ Gérer ses émotions et son stress. ▪ Apprécier ses interventions en salle d'audience. 	2 h 30 min	

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
17	<p>ÉPREUVE DE SYNTHÈSE FORMATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir en salle d'audience du mieux possible, selon ses connaissances et ses habiletés. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer par rapport aux interventions en salle d'audience. ▪ Formuler des objectifs à atteindre liés aux interventions en salle d'audience dans une perspective d'amélioration continue. ▪ Établir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés quant à ses interventions en salle d'audience. 	4 heures (30 min par étudiant)	1 à 6
18	<p>ÉPREUVE DE SYNTHÈSE CERTIFICATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer l'atteinte de la compétence visée. 	4 heures (30 min par étudiant)	1 à 6

Évaluation

L'évaluation des apprentissages se déroulera sous la forme d'une épreuve certificative permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence à intervenir en salle d'audience. Cette épreuve consiste à fouiller une salle d'audience, à faire appliquer les règles de la cour, à protéger l'intégrité physique des personnes présentes, à exécuter les ordres et les décisions du juge et à rédiger les documents appropriés à la suite de son intervention. Par ailleurs, comme la capacité à apprécier sa progression joue un rôle clé dans la formation, le *Rapport de progression des apprentissages* servira également à faire l'évaluation de l'étudiant.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

- La fouille d'une salle d'audience
- La surveillance des lieux
- L'application des règles de la cour
- La protection de l'intégrité physique des personnes présentes
- L'exécution des ordres et des décisions des tribunaux
- La rédaction des documents appropriés
- L'appréciation de ses interventions en salle d'audience

La réussite de chacun des éléments évalués est nécessaire pour attester de l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces éléments entraîne l'échec de la compétence. L'étudiant devra alors reprendre l'épreuve au complet.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de compétence évalués et il recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) attestant de sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*. Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif qualitatif (définition) **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours. La note de passage est établie à « D ». Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-après.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.